

VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER (CHER)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 novembre 2021 DELIBERATION N° 2021-140

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre à 18h30, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENT-SUR-CHER, légalement convoqué le 10 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire et séance publique, sous la présidence de Madame Nicole PROGIN, Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
PROGIN Nicole, Maire	X			LEGRANDIC Patricia	X		
MNICH Pascal, Adjoint	X			BRUNAUD Pascale	X		
ROBERT Marinette, Adjointe	X			MOHREZ Nadia	X		
LAUVERGEAT Patrice, Adjt.	X			GASCOIN Nicolas	X		
LEPRAT Monique, Adjointe		X	J. VOISINE	MARC Solène	X		
VOISINE Joël, Adjoint	X			TISSIER Julien		X	N. PROGIN
MARTIN Nadine, Adjointe	X			TABARD Alain	X		
VILLALDEA-AVILA Rafaël, Adjoint		X	M-L. CIRRE	DEBOIS Anne-Marie	X		
CIRRE Marie-Line, Adjointe	X			MORINEAU Claude	X		
PETITJEAN Eliane	X			DAOUDA-DODU Noëlle		X	
DEVAUX Céline	X			FERRON Julie	X		
JACQUET Jean-Luc	X			LAMBERT Jacques	X		
TAILLANDIER Michel	X			WORGELD Thierry		X	
LEGRANDIC Frédéric	X			FRODEFOND Gabrielle	X		
TAILLANDIER Nathalie	X						

Secrétaire de séance : Madame Pascale BRUNAUD

En exercice :	29	Présents :	24	Pouvoir(s) :	3	Votants :	27	Absent(s) :	5
---------------	----	------------	----	--------------	---	-----------	----	-------------	---

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame le Maire expose :

L'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales dispose que : « *au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.* »

Vu l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner Madame Pascale BRUNAUD en tant que secrétaire de séance.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,

Saint-Florent-sur-Cher, le 17 novembre 2021

Madame Le Maire,
Nicole PROGIN

VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER (CHER)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 novembre 2021 DELIBERATION N° 2021-141

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre à 18h30, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENT-SUR-CHER, légalement convoqué le 10 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire et séance publique, sous la présidence de Madame Nicole PROGIN, Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
PROGIN Nicole, Maire	X			LEGRANDIC Patricia	X		
MNICH Pascal, Adjoint	X			BRUNAUD Pascale	X		
ROBERT Marinette, Adjointe	X			MOHREZ Nadia	X		
LAUVERGEAT Patrice, Adj.	X			GASCOIN Nicolas	X		
LEPRAT Monique, Adjointe		X	J. VOISINE	MARC Solène	X		
VOISINE Joël, Adjoint	X			TISSIER Julien		X	N. PROGIN
MARTIN Nadine, Adjointe	X			TABARD Alain	X		
VILLALDEA-AVILA Rafaël, Adjoint		X	M-L. CIRRE	DEBOIS Anne-Marie	X		
CIRRE Marie-Line, Adjointe	X			MORINEAU Claude	X		
PETITJEAN Eliane	X			DAOUDA-DODU Noëlle		X	
DEVAUX Céline	X			FERRON Julie	X		
JACQUET Jean-Luc	X			LAMBERT Jacques	X		
TAILLANDIER Michel	X			WORGLD Thierry		X	
LEGRANDIC Frédéric	X			FRODEFOND Gabrielle	X		
TAILLANDIER Nathalie	X						

Secrétaire de séance : Madame Pascale BRUNAUD

En exercice :	29	Présents :	24	Pouvoir(s) :	3	Votants :	27	Absent(s) :	5
---------------	----	------------	----	--------------	---	-----------	----	-------------	---

DÉCISIONS DU MAIRE

Madame le Maire expose :

Conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu des délégations consenties par l'assemblée délibérante (délibération n° 2021-18 du 19 janvier 2021) :

N° de la décision	Objet	Montant	Tiers	Date de transmission Préfecture
2021-33	Avenant n° 1 a la convention entre le Conseil départemental du Cher, le collège Voltaire et la ville de Saint-Florent-sur-Cher pour l'utilisation des équipements sportifs de la ville	Année scolaire 2020-2021 : <ul style="list-style-type: none"> Gymnase Michel DUPONT : 3 411,45 € Gymnase Serge FAURE : 2 045,87 € Après abattement selon investissement CD18 Dojo Maurice BAQUET : - € Salle Pierre Mendès France : 396,90 € Stade Maurice BAQUET : 1 754,40 € Plateau Athlétisme rue de Verdun : 2 399,40 € 	Conseil départemental du Cher et collège Voltaire de Saint-Florent-sur-Cher	04/11/2021

N° de la décision	Objet	Montant	Tiers	Date de transmission Préfecture
2021-34	Location d'un véhicule publicitaire mutualisé - accueil ado, accueil de loisirs et multi-accueil	Néant	France Régie Editions - LE RAINCY (93340)	05/11/2021

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire, conformément à la délibération n° 2021-18 du 19 janvier 2021.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,

Saint-Florent-sur-Cher, le 17 novembre 2021

Madame Le Maire,
Nicole PROGIN

VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER (CHER)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 novembre 2021 DELIBERATION N° 2021-142

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre à 18h30, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENT-SUR-CHER, légalement convoqué le 10 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire et séance publique, sous la présidence de Madame Nicole PROGIN, Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
PROGIN Nicole, Maire	X			LEGRANDIC Patricia	X		
MNICH Pascal, Adjoint	X			BRUNAUD Pascale	X		
ROBERT Marinette, Adjointe	X			MOHREZ Nadia	X		
LAUVERGEAT Patrice, Adjt.	X			GASCOIN Nicolas	X		
LEPRAT Monique, Adjointe		X	J. VOISINE	MARC Solène	X		
VOISINE Joël, Adjoint	X			TISSIER Julien		X	N. PROGIN
MARTIN Nadine, Adjointe	X			TABARD Alain	X		
VILLALDEA-AVILA Rafaël, Adjoint		X	M-L. CIRRE	DEBOIS Anne-Marie	X		
CIRRE Marie-Line, Adjointe	X			MORINEAU Claude	X		
PETITJEAN Eliane	X			DAOUDA-DODU Noëlle		X	
DEVAUX Céline	X			FERRON Julie	X		
JACQUET Jean-Luc	X			LAMBERT Jacques	X		
TAILLANDIER Michel	X			WORGLD Thierry		X	
LEGRANDIC Frédéric	X			FRODEFOND Gabrielle	X		
TAILLANDIER Nathalie	X						

Secrétaire de séance : Madame Pascale BRUNAUD

En exercice :	29	Présents :	24	Pouvoir(s) :	3	Votants :	27	Absent(s) :	5
---------------	----	------------	----	--------------	---	-----------	----	-------------	---

MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2021 - MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LA MUNICIPALITÉ

Monsieur Patrice LAUVERGEAT, adjoint chargé des finances, expose :

Par délibération n° 2020/12/08 du 15 décembre 2020, le Conseil municipal a fixé les tarifs des services publics locaux pour 2021.

Dans le cadre des manifestations organisées par la Municipalité, un forfait stand exposant a été fixé à 10 €, correspondant à un emplacement de 6 mètres linéaires ou 3 m x 3 m.

En prévision de la première édition du marché de Noël, prévue le 27 novembre 2021, il convient de déterminer un forfait à appliquer aux exposants réservant un stand.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-22,

Vu la délibération n° 2020/12/08 du 15 décembre 2020, fixant les tarifs et droits de terrasse pour l'année 2021,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le tarif « forfait stand exposant - marché de Noël » à hauteur de 20 € la journée pour un emplacement de 3 m x 3 m.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,

Saint-Florent-sur-Cher, le 17 novembre 2021

Madame Le Maire,
Nicole PROGIN

VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER (CHER)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 novembre 2021 DELIBERATION N° 2021-143

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre à 18h30, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENT-SUR-CHER, légalement convoqué le 10 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire et séance publique, sous la présidence de Madame Nicole PROGIN, Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
PROGIN Nicole, Maire	X			LEGRANDIC Patricia	X		
MNICH Pascal, Adjoint	X			BRUNAUD Pascale	X		
ROBERT Marinette, Adjointe	X			MOHREZ Nadia	X		
LAUVERGEAT Patrice, Adjt.	X			GASCOIN Nicolas	X		
LEPRAT Monique, Adjointe		X	J. VOISINE	MARC Solène	X		
VOISINE Joël, Adjoint	X			TISSIER Julien		X	N. PROGIN
MARTIN Nadine, Adjointe	X			TABARD Alain	X		
VILLALDEA-AVILA Rafaël, Adjoint		X	M-L. CIRRE	DEBOIS Anne-Marie	X		
CIRRE Marie-Line, Adjointe	X			MORINEAU Claude	X		
PETITJEAN Eliane	X			DAOUDA-DODU Noëlle		X	
DEVAUX Céline	X			FERRON Julie	X		
JACQUET Jean-Luc	X			LAMBERT Jacques	X		
TAILLANDIER Michel	X			WORGLD Thierry		X	
LEGRANDIC Frédéric	X			FRODEFOND Gabrielle	X		
TAILLANDIER Nathalie	X						

Secrétaire de séance : Madame Pascale BRUNAUD

En exercice :	29	Présents :	24	Pouvoir(s) :	3	Votants :	27	Absent(s) :	5
---------------	----	------------	----	--------------	---	-----------	----	-------------	---

AVENANT N° 2 AU MARCHÉ D'ASSURANCE - PRESTATIONS STATUTAIRES : AJUSTEMENT CONTRACTUEL TENANT COMPTE DE LA SINISTRALITÉ

Monsieur Patrice LAUVERGEAT, adjoint chargé des finances, expose :

Par délibération n° 2017/11/04 du 30 novembre 2017, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, un contrat a été conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 avec l'assurance AXA France, par le biais du courtier SIACI Saint Honoré, pour l'assurance statutaire des agents communaux.

La cotisation d'origine a été fixée à la signature du marché à 4,17 %, soit, pour la masse salariale 2021 estimée à 3 582 682 €, une cotisation annuelle de 149 397,84 €.

Par courrier du 24 septembre 2021, le courtier SIACI Saint Honoré a alerté la Commune sur le taux de sinistralité observé au cours de l'année 2021, et propose une réévaluation des garanties selon deux variantes :

- Variante n° 1 : cotisation à 5,30 % couvrant l'accident du travail et la maladie professionnelle sans franchise, la longue maladie ou la maladie de longue durée, le décès sans franchise, et la maternité, la paternité et l'adoption sans franchise. Cette révision correspond à une cotisation annuelle de 189 882,15 €, soit une augmentation de 27,10 %.
- Variante n° 2 : cotisation à 5,09 % couvrant le décès, l'accident du travail et la maladie professionnelle avec une franchise de 15 jours fermes, la longue maladie ou la maladie de longue durée sans franchise, et la maternité, la paternité et l'adoption sans franchise. Cette révision correspond à une cotisation annuelle de 182 358,51 €, soit une augmentation de 22,06 %.

L'avenant prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une année, le marché arrivant à son terme le 31 décembre 2022.

L'article L.1414-4 du Code général des collectivités territoriales dispose que tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5 % est soumis pour avis à la Commission d'Appel d'Offres. Considérant la cotisation d'origine et les propositions formulées par le courtier SIACI Saint Honoré, il s'est avéré nécessaire de solliciter la Commission d'Appel d'Offres sur cet avenant. Cette dernière a rendu son avis le 16 novembre 2021.

La Commission du personnel réunie le 2 novembre s'oriente vers la variante n° 2 à 5,09 %.

Vu le Code des assurances,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'article L.1414-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2017/11/04 du 30 novembre 2017 relative au renouvellement des contrats d'assurance pour la période de 2018 à 2022,

Vu la délibération n° 2019/06/08 du 20 juin 2019, approuvant l'avenant n° 1 pour l'application du Règlement Général de la Protection des données,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 16 novembre 2021,

Vu l'avis de la Commission du personnel du 2 novembre 2021,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de valider la proposition n° 2 de l'assurance AXA France, représentée par le courtier SIACI Saint Honoré pour une cotisation fixée à 5,09 % à compter du 1^{er} janvier 2022,
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n° 2 correspondant.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,

Saint-Florent-sur-Cher, le 17 novembre 2021

Madame Le Maire,
Nicole PROGIN

VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER (CHER)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 novembre 2021 DELIBERATION N° 2021-144

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre à 18h30, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENT-SUR-CHER, légalement convoqué le 10 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire et séance publique, sous la présidence de Madame Nicole PROGIN, Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
PROGIN Nicole, Maire	X			LEGRANDIC Patricia	X		
MNICH Pascal, Adjoint	X			BRUNAUD Pascale	X		
ROBERT Marinette, Adjointe	X			MOHREZ Nadia	X		
LAUVERGEAT Patrice, Adjt.	X			GASCOIN Nicolas	X		
LEPRAT Monique, Adjointe		X	J. VOISINE	MARC Solène	X		
VOISINE Joël, Adjoint	X			TISSIER Julien		X	N. PROGIN
MARTIN Nadine, Adjointe	X			TABARD Alain	X		
VILLALDEA-AVILA Rafaël, Adjoint		X	M-L. CIRRE	DEBOIS Anne-Marie	X		
CIRRE Marie-Line, Adjointe	X			MORINEAU Claude	X		
PETITJEAN Eliane	X			DAOUDA-DODU Noëlle		X	
DEVAUX Céline	X			FERRON Julie	X		
JACQUET Jean-Luc	X			LAMBERT Jacques	X		
TAILLANDIER Michel	X			WORGELD Thierry		X	
LEGRANDIC Frédéric	X			FRODEFOND Gabrielle	X		
TAILLANDIER Nathalie	X						

Secrétaire de séance : Madame Pascale BRUNAUD

En exercice :	29	Présents :	24	Pouvoir(s) :	3	Votants :	27	Absent(s) :	5
---------------	----	------------	----	--------------	---	-----------	----	-------------	---

DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR CESSION À UN PARTICULIER

Monsieur Joël VOISINE, adjoint chargé des travaux, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, expose :

Madame et Monsieur GASCOIN, domiciliés Domaine du Grand Breuil, et propriétaires des parcelles AV n° 6, 122 et 171, ont exprimé la volonté d'acquérir une bande de terrain enherbé qui longe leur propriété, chemin du Grand Breuil, représentant 104 m². En effet, un des bâtiments de la propriété empiète sur l'espace à acquérir.

La parcelle se situe en bordure de voie publique. Le projet n'altère en rien la circulation du chemin. Elle peut donc être désaffectée du domaine public et classée dans le domaine privé de la commune afin d'être vendue.

La Direction de l'Immobilier de l'Etat a été saisie le 5 août 2021 pour recevoir une évaluation de l'emprise de 104 m². Dans son avis rendu le 29 octobre, elle a estimé la valeur vénale à 2,50 €/m², soit 260 € au total.

Madame et Monsieur GASCOIN ont confirmé leur souhait d'acquérir la parcelle par courriel le 8 novembre 2021, pour un montant de 260 €. Les frais de géomètre ont été pris en charge par Madame et Monsieur GASCOIN, et les frais notariés à venir seront également réglés par les acquéreurs.

Monsieur Nicolas GASCOIN, Conseiller municipal et par ailleurs propriétaire de la parcelle en question, quitte la salle et ne prend pas part aux débats, ni au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2241-1,

Vu l'estimation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat à la date du 29 octobre 2021, valable 12 mois,

Le Conseil municipal décide, à la majorité moins une abstention :

- d'approuver la désaffectation de cette bande enherbée d'une surface de 104 m² du domaine public située chemin du Grand Breuil,
- d'approuver le classement de cette bande de terrain du domaine public au domaine privé de la Commune,
- d'approuver la vente pour un montant de 260 € à Madame et Monsieur GASCOIN.
- d'approuver les conditions de vente de la parcelle énoncées ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte en ce sens auprès du notaire choisi pour cette cession.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,

Saint-Florent-sur-Cher, le 17 novembre 2021

Madame Le Maire,
Nicole PROGIN

VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER (CHER)

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 novembre 2021 DELIBERATION N° 2021-145

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre à 18h30, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENT-SUR-CHER, légalement convoqué le 10 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire et séance publique, sous la présidence de Madame Nicole PROGIN, Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
PROGIN Nicole, Maire	X			LEGRANDIC Patricia	X		
MNICH Pascal, Adjoint	X			BRUNAUD Pascale	X		
ROBERT Marinette, Adjointe	X			MOHREZ Nadia	X		
LAUVERGEAT Patrice, Adjt.	X			GASCOIN Nicolas	X		
LEPRAT Monique, Adjointe		X	J. VOISINE	MARC Solène	X		
VOISINE Joël, Adjoint	X			TISSIER Julien		X	N. PROGIN
MARTIN Nadine, Adjointe	X			TABARD Alain	X		
VILLALDEA-AVILA Rafaël, Adjoint		X	M-L. CIRRE	DEBOIS Anne-Marie	X		
CIRRE Marie-Line, Adjointe	X			MORINEAU Claude	X		
PETITJEAN Eliane	X			DAOUDA-DODU Noëlle		X	
DEVAUX Céline	X			FERRON Julie	X		
JACQUET Jean-Luc	X			LAMBERT Jacques	X		
TAILLANDIER Michel	X			WORGELD Thierry		X	
LEGRANDIC Frédéric	X			FRODEFOND Gabrielle	X		
TAILLANDIER Nathalie	X						

Secrétaire de séance : Madame Pascale BRUNAUD

En exercice :	29	Présents :	24	Pouvoir(s) :	3	Votants :	27	Absent(s) :	5
---------------	----	------------	----	--------------	---	-----------	----	-------------	---

CONVENTION DE PASSAGE POUR L'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE DE TÉLÉPHONIE

Monsieur Patrice LAUVERGEAT, adjoint chargé des finances, expose :

La société Alter-Négo a été missionnée par Bouygues - Phoenix France Infrastructures pour l'implantation d'une antenne de téléphonie à Saint-Florent-sur-Cher, au lieu-dit les Brosses. Celle-ci serait installée sur la parcelle AC499 appartenant à la Communauté de communes FerCher et fait l'objet d'un contrat de bail.

Alter-Négo a sollicité la ville de Saint-Florent-sur-Cher pour l'attribution d'une servitude de passage sur une parcelle communale cadastrée AC456. Cette servitude permettra au propriétaire d'accéder à l'infrastructure et aux équipements techniques.

Le projet de convention joint prévoit une entrée en vigueur dès sa signature, et viendra à échéance le 1^{er} septembre 2033. Aucune contrepartie financière n'est prévue.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de valider le projet de convention joint pour la servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée AC456,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte en ce sens.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,

Saint-Florent-sur-Cher, le 17 novembre 2021

Madame Le Maire,
Nicole PROGIN